

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAILLY LA VILLE
Séance ordinaire du 05 juin 2026**

Nombre de Membres

AFFERENTS		qui ont pris
Au Conseil Municipal	En exercice	part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
01 juin 2026

Date d'affichage
01/06/2026

L'an DEUX MIL VINGT-SIX
le cinq juin
A 20 heures 00,
le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la Présidence de Monsieur Denis BOSSU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Denis BOSSU, M. Pascal THILLOT, Mme Adeline COURTOIS, M. Daniel ROUGEGRIZ, Mme Anne SALAÜN DE KERMARCAL, M. Quentin GALOUZEAU, M. Maximilien MILPIED, Mme Isabelle CARRE.

Absence représentée : Mme Delphine BEAURAIN donne pouvoir à Mme Adeline COURTOIS, Mme Patricia GALOUZEAU donne pouvoir à M. Quentin GALOUZEAU

Absent excusé : Mme Sylvie JUPIN

Secrétaire de Séance : Mme Adeline COURTOIS

ORDRE DU JOUR

- Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales
- Travaux en forêt et vente de bois proposés par l'ONF
- Décision modificative n°1
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Questions diverses
- Informations du maire
- Décision prise par délégation

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la dernière séance avant de faire signer le compte rendu aux conseillers. Il énonce ensuite le premier point à l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2026.

Délibération

Elections sénatoriales - désignation des délégués titulaires et suppléants

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Electoral, et notamment ses articles L283 et suivants ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements de l'Aube et de l'Yonne

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/345 du 22 mai 2026 portant convocation des conseils municipaux des communes du département de l'Yonne pour désigner les délégués titulaires, supplémentaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

Considérant que conformément aux articles L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire un délégué titulaire puis trois suppléants

Le bureau de vote était présidé par Monsieur Denis BOSSU – Maire

Monsieur Daniel ROUGEGREZ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 Conseillers présents

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M. Pascal THILLOT, Mme Anne SALAÜN DE KERMARCAL, M. Quentin GALOUZEAU, M. Maximilien MILPIED.

Election du délégué

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	10

Proclamation de l'élection du délégué

Monsieur Denis BOSSU , né le 19/11/1956 à Auxerre

A été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de vote blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	10

Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages par l'âge des candidats le plus âgés étant élu

Monsieur Pascal THILLOT né le 27/05/1958 à Metz

A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Madame Anne SALAÜN DE KERMARCAL née le 12/11/1952 à Auxerre

A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur Maximilien MILPIED né le 27/07/1990 à Migennes

A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Délibération
Travaux en forêt proposés par l'ONF

M. Daniel ROUGEGREZ explique le projet de travaux sylvicoles de l'Office National des Forêts pour la protection contre le gibier, il s'agit d'enlèvement des protections individuelles sur les parcelles 26.2 à 29.2, le devis présenté par l'ONF concernant ces travaux s'élève à 960 € HT. Des travaux de maintenance sur les parcelles 26.3 à 29.3 sont proposés également. Il s'agit de cloisonnement pour un montant de 1 560 €HT.

Ces travaux ne paraissant pas nécessaire pour le moment, Monsieur le Maire et M. Daniel ROUGEGREZ proposent de ne pas valider ces devis cette année.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
DECIDE de ne pas donner suite aux travaux sylvicoles présentés par l'ONF

Délibération
Vente de bois proposés par l'ONF

Plan de coupe de la forêt communale de Mailly la Ville.

M. Daniel ROUGEGREZ informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2026 et 2027.

L'ONF propose le martelage de la parcelle 5.1 pour environ 8.55ha en coupe de futaie irrégulière (grume et petits bois) en 2026 et la vente des petits bois et grumes de la parcelle 5.1 en 2027

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de M. Daniel ROUGEGREZ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE le martelage et la vente de ce lot.
AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents afférents à la vente.

Décision modificative n°1 – Budget communal

Monsieur le Maire indique que suite aux dernières informations reçues, il n'y a pas lieu de procéder à une décision modificative.
Il est proposé de surseoir ce point.

Déclaration d'intention d'aliéner

Pour le présent conseil aucune DIA n'a été adressé à la commune

Questions diverses

Mme Anne SALAÛN DE KERMARCAL présente l'opération « Ville à Joie » qui se déroulera à Mailly-la-Ville le samedi 25 juillet 2026 à partir de 17h30, Place de la Paix. Elle précise que cette manifestation est organisée sans participation financière de la commune, sous réserve de la mise à disposition de matériel. Le Comité des Fêtes assurera la gestion de la buvette et de la petite restauration.

Mme Anne SALAÛN DE KERMARCAL rend compte d'une réunion du Syndicat de la Fourrière animale. Elle rappelle que cette structure assure l'accueil des animaux errants ou abandonnés sur le territoire. Le refuge est situé sur la commune de Branches et dispose notamment de capacités d'accueil pour les chiens, les chats ainsi que certains animaux de ferme. La participation financière est assurée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Mme Anne SALAÛN DE KERMARCAL signale une fuite d'eau dans le local utilisé par l'association de canoë-kayak (ancien lavoir). Une prise de contact avec le responsable de l'association est en cours afin de permettre la réalisation des réparations nécessaires.

Mme Anne SALAÛN DE KERMARCAL attire l'attention du Conseil sur l'état de plusieurs chemins situés au hameau des Avillons. Avant toute intervention, il conviendra de vérifier le statut de ces voies afin de déterminer celles relevant du domaine communal. Elle évoque également la situation du chemin conduisant à la mare, dont l'accès est impacté par la présence d'une maison incendiée située à proximité.

Mme Anne SALAÛN DE KERMARCAL s'enquiert de la réception de la nouvelle tondeuse communale. M. le Maire confirme que le matériel a été livré à la fin du mois de mai.

Mme Isabelle CARRE interroge le Conseil sur la propriété du jardin situé face au bief. Une vérification cadastrale devra être effectuée. Sous réserve de cette vérification, il semblerait que ce terrain appartienne à un propriétaire privé.

M. Quentin GALOUZEAU évoque l'inquiétude du gérant actuel du Snack quant à la possibilité d'accueillir un food-truck sur la commune en complément de l'offre de restauration existante, notamment le jour de fermeture hebdomadaire du snack.

Mme Adeline COURTOIS rappelle que cette proposition a été évoquée lors des travaux de la commission Vie locale et Services aux habitants avant d'être soumise à l'approbation du Conseil municipal. Compte-tenu de cette inquiétude, cette proposition est ajournée.

Information du Maire et de ses adjoints

M. le Maire informe le Conseil municipal que les anciens occupants de l'épicerie communale ont restitué les clés du local le 29 mai 2026. Les locaux ont été rendus en l'état. Une réflexion devra être engagée sur l'avenir de ce bâtiment communal.

M. le Maire présente le projet de Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), document réglementaire destiné à informer la population sur les risques majeurs susceptibles d'affecter le territoire communal. Ce document constituera également une base de travail pour la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

M. le Maire fait un point sur la couverture de téléphonie mobile au hameau des Avillons. Il rappelle que la commune n'avait pas été intégrée dans le programme national «New Deal Mobile». Des démarches ont été engagées auprès du Sénateur Jean-Baptiste LEMOINE afin d'obtenir des informations sur d'éventuelles possibilités de financement complémentaires pour les territoires restant insuffisamment couverts.

Concernant les difficultés de pression d'eau constatées aux Avillons, M. le Maire indique avoir saisi la Fédération des Eaux de Forterre. Un audit technique doit être réalisé afin d'identifier les causes du dysfonctionnement et de proposer les mesures correctives adaptées.

M. le Maire informe le Conseil de l'installation prochaine de la gravure complémentaire de la plaque récapitulant les différents mandats des maires de la commune dans le hall de la mairie.

M. le Maire présente le fonctionnement de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs (3CVT), composée de 36 communes et d'environ 15 000 habitants.

M. le Maire informe le Conseil municipal que les services départementaux ont réalisé un état des lieux de la passerelle sur l'Yonne. Des travaux de réparation et de confortement devraient être programmés prochainement.

Mme Adeline COURTOIS rend compte de la réunion publique de lancement des comités locaux qui a réuni 26 habitants, dont 21 volontaires souhaitant participer aux groupes de travail. Trois thématiques prioritaires ont émergé : l'embellissement du village, la sécurité piétonne et routière ainsi que l'accueil des nouveaux habitants et l'attractivité de la commune.

M. le Maire présente le rôle du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) ainsi que celui du Syndicat Mixte Yonne Beuvron (SMYB), compétent notamment pour l'entretien des cours d'eau non navigables.

M. Pascal THILLOT rend compte des interventions réalisées sur le réseau d'éclairage public. Les premiers constats mettent en évidence un réseau vieillissant dont certains équipements sont difficiles à entretenir. Plusieurs opérations de maintenance et de dépannage ont toutefois été réalisées. Une réflexion est engagée sur les solutions permettant d'améliorer durablement la gestion et la fiabilité du réseau.

M. le Maire informe le Conseil municipal des dégradations constatées sur le pont du canal à proximité de la baignade à la suite du passage d'un véhicule. Des recherches sont en cours afin de déterminer les responsabilités et les modalités de prise en charge des réparations.

M. le Maire indique que comme chaque année la commune procédera au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises conformément aux instructions des services de l'État avec les communes voisines.

M. le Maire présente un point sur l'endettement communal qui est très faible ; il rappelle que les 3 derniers emprunts arriveront à terme dans les 4 prochaines années, laissant à la collectivité des capacités d'investissement pour les années à venir.

M. le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier adressé par l'association « Chat'Mis » d'Appoigny relatif à un signalement concernant des chats errants sur la commune.

M. Pascal THILLOT évoque le projet mené par le précédent Conseil municipal, de dénomination du City Stade en hommage à Cyril CARRE et souhaite que cette réflexion puisse être poursuivie.

M. le Maire informe le Conseil des démarches entreprises auprès des propriétaires ou ayants droit de plusieurs bâtiments en quasi ruine du village. Ces situations soulèvent à la fois des enjeux de sécurité publique, de préservation du patrimoine bâti communal et de l'esthétique du village.

M. le Maire indique qu'à ce jour aucun surveillant de baignade n'a pu être recruté pour la saison estivale malgré les démarches engagées par la Communauté de communes. En conséquence, la baignade sera signalée comme non surveillée et l'aménagement de la plage par apport de sable ne sera pas réalisé cette année.

M. le Maire attire l'attention du Conseil sur des démarches entreprises auprès de propriétaires fonciers de la commune en vue de l'obtention de droits de chasse sur certaines parcelles. Ces démarches pourraient entraîner une augmentation des jours de chasse dans la commune. Il invite les propriétaires concernés à se renseigner auprès des organismes compétents avant toute signature.

M. le Maire informe le Conseil de la participation de la commune à l'opération intercommunale « Les Voies des Villages » prévue début juillet. M. Bernard ROUGEGREZ, membre de l'Association Les Amis de la Chapelle d'Avigny, représentera également la commune lors de la réunion préparatoire.

M. Joël GALOUZEAU, chef de corps du Centre de Première Intervention (CPI) de Mailly-la-Ville, présente la situation du centre de secours. Il indique que les effectifs sont actuellement limités à six sapeurs-pompiers volontaires et souligne les difficultés de recrutement rencontrées. Il rappelle que le CPI réalise environ quarante interventions par an et participe à plusieurs manifestations locales. Faute de nouveaux volontaires, la pérennité du centre pourrait être remise en question. Le Conseil municipal prend acte de cette situation et souhaite engager des actions de sensibilisation et de recrutement afin de favoriser le maintien du service de secours de proximité.

Délégation de compétences du conseil municipal au maire

Conformément aux délégations accordées par le Conseil municipal, M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises depuis la dernière séance.

Il indique avoir procédé à la signature du bail relatif au logement communal situé au-dessus de la bibliothèque.

M. le Maire rend également compte des arrêtés municipaux pris dans le cadre de ses pouvoirs propres.

Il informe le Conseil de la désignation des quatre membres non élus appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La première réunion du conseil d'administration du CCAS est fixée au 20 juin 2026.

Enfin, M. Pascal THILLOT est désigné correspondant défense de la commune. Il assurera le lien avec les autorités militaires et les services de l'État dans le cadre des missions relevant de la défense et de la citoyenneté.

Date du prochain conseil : vendredi 03 juillet à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 23h40.

Le Maire

Le secrétaire de séance